

SANTÉ

PHARMACIE

Pharmacie humaine

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 2 juin 2008 modifiant l'arrêté du 4 août 2006 portant nomination au Conseil supérieur de la pharmacie

NOR : SJS0831086A

Le ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles D. 5125-62 et suivants ;
Vu l'arrêté du 4 août 2006 portant nomination au Conseil supérieur de la pharmacie,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Yves Kerouedan, représentant la chambre syndicale de la répartition pharmaceutique française, est nommé membre titulaire au Conseil supérieur de la pharmacie en remplacement de M. Jean-Louis Mery pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 2 juin 2008.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins et du chef de service :

*Le sous-directeur des professions médicales
et des personnels médicaux,*

M. OBERLIS